

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 08/04/2024**

Date de la convocation : 29/03/2024
L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

Membres en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 16
Présents : Benoit BASTIE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Philippe GIRBAS, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0
Représentés : Elodie BOISSONNADE-CALVET représentée par Maryse OULES, Françoise GAU représentée par François BONO, Michel LIFFRAUD représenté par Adrien BURATTO, Michel MUNOZ représenté par Bernard CALVET, Pauline VIVIES représentée par Valérie SEGUIER

Absents ou excusés : Marie-Noëlle BENOIT

Secrétaire de séance : Valérie SEGUIER

DE_2024_033**Objet : Révision des tarifs des équipements du site de la Bessière**

VU la délibération du conseil municipal n°DE_2023_048 en date du 28 septembre 2023,

Considérant l'opportunité pour les locataires des chalets d'avoir accès aux meilleurs équipements,

Monsieur le Maire rappelle que tous les produits encaissés doivent faire l'objet d'une délibération en fixant le montant. Il convient de revoir les tarifs concernant la location de VTT à la demi-journée et pour la journée entière et l'utilisation du lave-linge, et de fixer le tarif d'utilisation du sèche-linge.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs suivants :

Utilisation du lave-linge (1 cycle de lavage)	2 €
Utilisation du sèche-linge (1 cycle de séchage)	- €
Location de VTT	La demi-journée : 5 € Journée entière : 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

ADOpte les tarifs suivants à compter du 15 avril 2024 :

Utilisation du lave-linge (1 cycle de lavage)	3 €
Utilisation du sèche-linge (1 cycle de séchage)	3 €
Location de VTT adulte	La demi-journée : 5 € Journée entière : 10 €
Vélo enfant	Gratuit

Fait et délibéré à Lacrouzette le 8 avril 2024,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218101285-20240408-DE_2024_033-DE